



L'an deux mille vingt-trois, le trente mars, le Conseil Municipal de la Commune de Viuz-en-Sallaz, dûment convoqué le vingt-deux mars, s'est réuni en Mairie sous la présidence de M. Pascal POCHAT-BARON, Maire.

Présents : POCHAT-BARON Pascal, Maire ;

Adjoint au Maire : BOCHATON Maryse, CHENEVAL Jean-Pierre, GOY Francis, GRILLET Corinne, LABAYE Josette, SECCO Laëtitia, VALENTIN Pierre, VIGNY Gérald

Conseillers municipaux : CAMUS Isabelle, CHARBONNIER Virginie, CHEMINAL Joëlle, GERNAIS Benjamin, LAVERRIERE Magali, MACHERAT Martial, MILESI Gérard, MOENNE Monique, PAGNOD Pascale, PELLET Sébastien, PILLET Isabelle, VAUR Florence

Absents représentés : Pouvoir de CENCI Antoine à PILLET Isabelle, de DEVESA Marie à PAGNOD Pascale ; de LAOUFI Nadia à VIGNY Gérald ; de STAROPOLI Michel à MACHERAT Martial

Absent : GAVARD-PERRET Alexandre

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.
Monsieur Jean-Pierre CHENEVAL est élu secrétaire de séance.

A l'ouverture de séance :
Nombre de membres en exercice : 26
Présents : 21
Représentés : 4
Votants : 25

Délibération n° D2023_032 – FINANCES

Attribution d'une subvention à l'ANACR – Comité local de Saint-Jeoire Vallée du Risse môle Marignier

Le comité local de l'ANACR sollicite une aide financière pour aider l'association dans la réalisation de ses projets de mémoire. Il s'agit notamment du changement des plaques de mémoire sur les tombes des résistants disparus, de la restauration d'une stèle sur le secteur de Mégevette, de l'organisation d'une exposition itinérante « résistance et déportation », de travail auprès des scolaires dans le cadre du concours national résistance et déportation. Il est proposé d'accorder une subvention de 150 €.

Après exposé et en avoir délibéré, le conseil municipal :

- **ATTRIBUE** une subvention de 150 € à l'ANACR – Comité local de Saint-Jeoire Vallée du Risse Môle Marignier
- **DIT** que les crédits nécessaires sont prévus au budget 2023.

VOTE	POUR	25
	CONTRE	0
	ABSTENTION	0
Adopté à l'unanimité		

Ainsi fait été délibéré, Les jour, mois et an que dessus
Au registre sont les signatures, Pour Extrait conforme

Le Maire,
Pascal POCHAT-BARON

Le secrétaire de séance
Jean-Pierre CHENEVAL

Certifié exécutoire
Télétransmission sous-préfecture le 06/04/23
Publication en ligne le 05/04/23
Pour le Maire et par délégation,
La Directrice Générale des Services
Pascale CHAPUIS